



Oneg Chabat

n° 67

« le Délice du
Chabat »

Mentir sur l'horaire de Chabat

D'après Rav Yaakov Hizkiyaou Fich chalita "Titen Emet Léyaakov" page 232

A-t-on le droit de mentir à sa femme en lui indiquant l'entrée de l'horaire de Chabat afin de l'activer pour qu'elle ne le rate pas ?

J'ai questionné le Gaon Rav Elyachiv zal et m'a répondu : si c'est parce que l'épouse est paresseuse et modifié l'horaire a pour but de la stimuler se préparer au Chabat c'est permis ; par contre si ce n'est pas le cas la chose sera interdite, effectivement ça risque de la mettre en stress et l'effet sera pire, sans compter de la peine que cette pression engendrera chez elle. (nb : il y a ici une notion majeure que beaucoup de gens ignorent, motiver sa femme à faire rentrer Chabat à l'heure, ou toute autre personne, ainsi que toute autre motivation, ne justifie pas la mise en agression de l'autre ou l'indifférence face à sa sensibilité. Motiver l'autre ce n'est pas le rendre plus nerveux !)

L'auteur du Itorérout Téchouva soulève une question similaire : est-il permis de changer les aiguilles de la montre en avançant l'heure afin de motiver les autres personnes à réciter le chéma et faire la prière avant la fin de l'heure autorisée ? (on ne peut réciter le chéma ainsi que faire la téfila qu'à un horaire définit...). Et a tendance à permettre. Conclusion appuyée par Rav Y.Y. Ficher zal. Soutenant leur position à travers l'anecdote rapportée au traité Chabat 115A, lorsque Rava voulait donner une alah'a à pratiquer et constatait que les gens négligeaient ses propos il leur disait "j'ai reçu un courrier d'Erets Israël où il est mentionné l'avis de Rabi Yoh'anan qui disait ainsi", alors qu'aucun courrier ne lui était parvenu ! (nb : attention l'interdiction de mentir est extrêmement grave, ne tirez aucune conclusion de cet article, l'enjeu est ici de s'interroger face à ceux et celles qui attendent la dernière minute le vendredi pour se préparer au Chabat, ils sont paresseux, négligents, peu intéressé par l'arrivée du Chabat etc. Le but est de les motiver, et la question est de savoir si on peut mentir pour motiver ?, sans toutefois mettre l'autre en panique encore moins le vendredi après-midi, et en hiver, où les journées sont courtes, qu'il y a beaucoup de choses à préparer, là l'art est d'être animé de patience et de toutes les bonnes vertus pour ne pas se mettre en colère et garder son calme afin de rentrer dans Chabat dans l'agréable et la détente...)



Manger du poisson Chabat

Tiré de Ohel Moché Béréchit page 69 – Rav Moché Sheynerman chalita

Le Ramban écrit qu'en sortant de l'arche, D'IEU lui a autorisé la consommation de viande animale puisque Noah' est à l'origine du secours des animaux en les épargnant du déluge.

D'après cela on peut s'interroger pourquoi est-il permis de consommer du poisson puisque dans l'arche il n'y avait pas de poisson et n'ont donc pas été secouru par Noah', comme le précise Rachi : les poissons n'ont pas subi le décret du déluge ?

Even Ezra est d'avis que Noah' a emporté des poissons dans l'arche (Béréchit 7-20).

Le Mecheh' H'oh'ma écrit quelque chose d'incroyable : les poissons qui n'ont pas subi le sort du déluge sont tout de même autorisés à la consommation afin d'éviter la jalousie entre les animaux (nb : effectivement certains diront pourquoi l'homme a le droit de manger la viande animale et pas le poisson ?!).

Le Avné Nezer écrit cependant que jusqu'au don de la Tora les poissons étaient interdits à la consommation par les hommes, ce n'est seulement à partir du don de la Tora où les signes des animaux comme des poissons cachères ont été transmis que leur consommation est devenue permise ! C'est la raison pour laquelle il est de coutume de manger du poisson Chabat ; effectivement le don de la Tora s'est déroulé le jour de Chabat, point qui fait l'unanimité entre les Sages, c'est donc le jour de Chabat que la permission de la consommation du poisson a commencé.

Le Avné Nezer rapporte une autre explication au nom de Rabi Yéh'iel Méir zal : le jour de Chabat représente la "pnimioute" l'intériorité des éléments de la création (nb : c'est pour cela qu'il est interdit d'effectuer tout travail en ce jour de Chabat, le travail c'est le monde extérieur alors que le Chabat c'est le jour de l'intériorité...). Puisque les poissons vivent dans un univers caché ils symbolisent la vie dans son aspect voilé donc l'intériorité des choses, c'est la raison pour laquelle il est de bonne coutume de manger du poisson le jour de Chabat ! (nb : pour se rappeler que la vie de l'homme ne se joue pas uniquement et ne se limite pas au paraître, à l'extérieur, au dévoilé...)

**Horaires Chabat Kodech
Nice 5779-2018**

Vendredi

12 octobre-3 h'echvan

Entrée de Chabat 18h30

***pour les séfaradim réciter la
bénédition de l'allumage
AVANT d'allumer***

Samedi

13 octobre-4 h'echvan

Sortie de Chabat 19h33

Rabénou Tam 19h58

Chabat la mitsva de D'IEU

La première fois que la Tora nous parle du Chabat elle dit (Béréchit 2-3) « car en ce jour D'IEU s'y était abstenu de tout son travail » - ki bo chavat mikol mélah'to !

Rabi Simh'a Bounam de Gour le Lev Simh'a fait un constat intéressant, il dit : l'unique mitsva où la Tora mentionne explicitement que D'IEU pratique est le Chabat !!! C'est la raison pour laquelle ce même verset dit que D'IEU sanctifie et bénit le Chabat. Cela veut dire que nous bénéficions de l'aide divine particulièrement en ce jour de faire Chabat justement parce que D'IEU lui-même fait Chabat. Lorsque l'homme s'inscrit dans l'action divine il bénéficie de toute l'aide divine, parce que l'action divine est imprimée dans le temps, dans le monde, et faire pareillement que D'IEU c'est s'inscrire dans son œuvre et bénéficier de toutes les bénédictions...